

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037/ 22 33 54

	Pages
La vie politique (A. F.).....	473
Le problème de Gdansk : les conférences de M. ANDRÉ MÉNABRÉA, Secrétaire Général de l'Association France-Pologne.....	477
La vie économique (A. MERLOT).....	482
L'Association Guillaume Budé et la Pologne (MAURICE TOUSSAINT).	490
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	492
L'art polonais à Paris (EDOUARD WORONIECKI)	496
Jean Styka (MARYA KASTERSKA).....	498
L'hommage de Marseille à Frédéric Chopin.....	500
Informations diverses	503

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION
ARCHIVUM HELVETICO-POLOVICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER Un an, 25 francs.

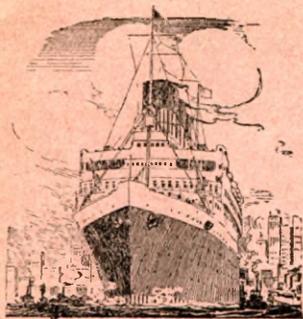
Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et de mandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.



COMPAGNIE
GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. Seine 64-483

Service
LE HAVRE - GDYNIA

Départs fréquents par le Paquebot "POLOGNE"

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

BANQUE FRANCO-POLONAISE

R. C. 182 068

Société Anonyme au Capital de 30 MILLIONS de francs

Adresse téléphonique :

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tél. : { CENTRAL 08-39
LOUVRE 62-55

Succursales et Agences :

{ VARSOVIE 4 Czackiego
KATOWICE 9 Dyrekcyjna
DANZIG 127 Hundegasse

La *BANQUE FRANCO-POLONAISE*, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Danzig les affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Ambassade : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne.

Membres : MM. AMIC, Sénateur, Président du Comité Français des Expositions ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant J.-R. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; CHARLES GEORGES-PICOT, Vice-Président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul Général de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à l'Ambassade de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; GEORGES POLLET, Président du Comité Français des Pétroles en Pologne ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-italienne des Houillères de Dombrowa ; SIMON, Ingénieur en chef des Mines, Administrateur-délégué de la Société Fermière des Mines fiscales de l'Etat Polonais en Haute-Silésie ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie,

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Consul de Pologne à Alger.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Ambassade de Pologne*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16° (Tél. : Passy 82-33 et 82-34).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (8, rue Empereur-Vespasien) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (172, rue Victor-Hugo) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (20, boul. Louis-Salvator) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 14, avenue de Tokio, Paris, 16° (Tél. : Passy 82-33 et 82-34).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Elysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France*. — Président : D^r JARKOWSKI.
- Union Syndicale des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Paul KLECZKOWSKI ; Trésorier : M. Stanislas ROGOZ.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1°.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6 quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu). — Président : M. Stanislaw Piotr Koczorowski. — Secrétaire : M^{lle} B. MONKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 123, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : M^{me} CHLAPOWSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 60-15).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII°).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : Mme MARYA SZELIGA. Sièges Social : 3 bis, rue Emile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais en France*. — Président : M. Jean P. PALEWSKI, 160, rue de Grenelle, Paris.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : M. MINCER. — Vice-Présidents : MM. POTOCKI et KARASIEWICZ. — Secrétaire : M. KIELANOWSKI.
- Société des Amis du Théâtre Polonais à Paris*, 15, rue de Chabrol, Paris, 10°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Zl. 7.812.500. Réserves Zl. 1.868.500 (environ 38 Millions de Francs).

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, Administrateur de la Banque de Pologne. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karaski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; Baron Stanislas Dangel, Industriel; Jean Dębski, Député; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; W. Korfanty, Député, ancien Ministre, Président de la Société Fermière des Mines d'Etat "Skarboferm", Président du Conseil d'Administration de la Banque de Silésie; Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; S. Osiecki, Vice-Président de la Diète; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier; Prince Janusz Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat". Président de la Société des Sucreries "Szpanów"; Comte Witold Sagajllo, Administrateur Délégué de la "Société Varsovienne de Charbonnages"; Baron M. Passerat de Silans, Industriel à Paris; Joseph Wegner, Juge au Tribunal de Commerce; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Directeur Général-Adjoint* : T. Urbański. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, K. Czamański, L. Mikołajczyk, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*;

SUCCURSALES EN POLOGNE. — Varsovie (9), Aleksandrów, Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brodnica, Brześć-s/ Bug, Brzeziny, Bydgoszcz, Chełm, Chełmno, Chełmża, Chojnice, Chrzanów, Czersk, Częstochowa, Dąbrowa, Drohobycz, Dubno, Działdów, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielece, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojcwów, Olkusz, Ostróg, Ostrołęka, Ostrów-Lomz. Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pultusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzynsko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stalpcze, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Wioclawek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamosc, Zawiercie, Zdobunów, Zdunska Wola, Zelechow, Zgierz, Żółkiew, Żuromin, Zychlin, Zyrardów.

Succursales à Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2. — Bruxelles, 30, Marché aux Poulets.

Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants

Dépôts à vue	5 0/0
— 3 mois	5 1/2 0/0
— 6 mois	6 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA VIE POLITIQUE

L'ACTUALITÉ POLITIQUE EN POLOGNE.

M. Stanislas Thugutt, vice-président du Conseil des ministres de Pologne, a donné, le 27 mai 1925, sa démission, qui a été acceptée par le président de la République.

Les travaux de la section des minorités nationales au comité politique de la Présidence du Conseil, continueront sous la direction personnelle de M. Grabski.



Le 29 mai 1925, est arrivée à Varsovie une excursion de membres de la Chambre des Communes anglaise, qui est venue faire un voyage d'études en Pologne.

Le programme comportait un séjour de trois jours à Varsovie; puis la visite de la région de Wilno et de la forêt de Bialowieza; de Lwow et du bassin pétrolifère; de Cracovie, de la Haute-Silésie et du bassin houiller de Cracovie; de Czestochowa, Torun, Bydgoszcz, Grudziadz, et Gdynia.



Le docteur Alfred Pearson, ministre des Etats-Unis à Varsovie, d'ordre de son gouvernement, a invité le comte Alexandre Skrzyński, ministre des Affaires étrangères de Pologne, au nom de M. Harry A. Garfield, président du « Williamstown Institute of Politics », à participer aux réunions de l'Institut et à faire des conférences sur la Pologne.

Répondant à cette invitation, le ministre des Affaires étrangères se rendra, vers la mi-juillet, aux Etats-Unis. Il visitera Washington, New-York et Chicago.

Le « Williamstown Institute of Politics » est un institut d'enseignement politique supérieur, fondé en 1921, sur l'initiative des milieux politiques américains, dans le but de mettre les fonctionnaires et les hommes politiques américains au courant des questions de la politique européenne. De nombreux hommes d'Etat, non seulement d'Amérique, mais aussi d'Europe, parmi lesquels lord Bryce, lord Birkenhead et sir Paul Vinogradoff, y ont fait des conférences.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN POLOGNE.

Le 30 mai 1925, M. Grabski, président du Conseil des Ministres, a fait aux représentants de la presse polonaise et étrangère un exposé sur la situation économique et financière du pays, qu'il estime devoir être placée au premier rang des préoccupations gouvernementales.

M. Grabski a souligné que le Trésor polonais avait surmonté heureusement les difficultés qui se sont présentées depuis le commen-

cement de l'année 1925, et il a souligné certains des éléments, qui dénotent une amélioration évidente.

Ainsi, du mois de mars au mois de mai, le nombre des sans-travail est passé de 187.000 à 175.000, ceci avant qu'on eût commencé à intensifier l'industrie du bâtiment.

De même, une amélioration sensible se fait sentir en ce qui touche les articles de première nécessité. Le prix du blé qui, à la mi-avril, était de 34 zl., a baissé par étapes successives, jusqu'à moins de 30 zl. Le prix du pain est tombé de 59 grosz à 54; le prix de la houille, de 99 zl. au mois d'avril, à 96 zl. en mai. Ce mouvement décroissant ne pourra qu'augmenter après la nouvelle récolte; de l'avis du président du Conseil, l'éventualité d'une augmentation quelconque de prix doit être absolument exclue.

Après avoir souligné la très importante augmentation des dépôts dans les banques, ainsi que l'état d'ensemencement particulièrement satisfaisant (pas un seul hectare n'est laissé en friche), M. Grabski passa en revue la situation des Finances de l'Etat. Dans ce domaine, il y a lieu de relever que le rendement de l'impôt sur les propriétés foncières a atteint, au cours des quatre premiers mois de l'année, 13.761.000 zlotys contre 12.387.000 zlotys, au cours de la même période de l'année passée.

De même, les impôts industriel et sur le revenu ont doublé. En ce qui concerne plus particulièrement l'impôt sur le revenu, il est passé de six millions de zl. en 1924 à 12.900.000 zlotys au cours de cette année. Seul l'impôt sur la fortune, qui avait produit l'an dernier 94 millions, n'a donné que 25 millions. Toutefois, il importe de remarquer que cette somme ne constitue qu'un reliquat des impôts dus l'année dernière et que la première échéance du paiement de l'impôt sur la fortune de cette année a été fixée au 1^{er} juin.

Il ne faut pas dissimuler une ombre à ce brillant tableau : le bilan du commerce extérieur accuse un déficit de 70 millions de zl., contre 20 millions l'année passée; par suite de cette balance déficitaire, le gouvernement s'est vu obligé de relever les tarifs douaniers des articles de luxe et de demi-luxe.

En vue de remédier à la situation industrielle du pays on a procédé, dans le même esprit, à la réduction des tarifs pour le transport de diverses catégories de marchandises, entre autres la houille et le bois. Ces réductions, s'élevant parfois jusqu'à 60 %, ne pouvaient ne pas affecter le budget du ministère des transports qui, ports de diverses catégories de marchandises, entre autre la houille pour les voyageurs de 25 %, décroissant proportionnellement à l'itinéraire parcouru.

On a eu tort de supposer que l'emprunt américain pourrait avoir une influence décisive sur la situation économique du pays. Ce qui influe surtout, c'est l'état des récoltes qui, cette année, s'annoncent comme devant être très satisfaisantes. Néanmoins, d'importants crédits ont pu être affectés à divers travaux de reconstruction des voies ferrées et un crédit de 50 millions de zl. a été alloué pour l'intensification de l'industrie du bâtiment.

M. Grabski ne croit pas qu'il y ait lieu, dès l'année prochaine, de « desserrer d'un cran la vis de l'impôt ». Cette éventualité ne pourra se produire qu'au moment où l'importation n'augmentera pas, ce qui permettra de maîtriser le marché monétaire du pays. A son tour, la situation monétaire s'améliorera lorsque l'exportation sera redevenue libre, ce qui lui est indispensable dans l'intérêt du pays. Ce n'est que l'exportation qui procurera une somme de devises supérieure à celles qui peuvent être fournies par les emprunts étrangers.

Abordant enfin la question des emprunts étrangers, le président Grabski, après avoir affirmé que la période la plus difficile était passée, a déclaré que la Pologne ne pourrait contracter d'emprunts à l'étranger que lorsque ces derniers pourront être considérés comme une négociation procurant des avantages aux deux parties contractantes et non comme une grâce accordée par un des contractants.

POLOGNE ET SAINT-SIÈGE.

Le 2 juin 1925, a eu lieu à Varsovie l'échange des documents de ratification du Concordat signé, le 10 février 1925, entre le Saint-Siège et la Pologne.

Cette cérémonie a été précédée par le premier grand congrès des évêques polonais, réuni à Varsovie, conformément aux clauses mêmes du Concordat, qui prévoit ce congrès comme l'un des organes les plus élevés de l'Eglise catholique en Pologne.

Nous rappelons que nous avons publié la traduction intégrale du Concordat dans *la Pologne* du 15 mars 1925.

DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ.

Les représentants des Alliés à Berlin ont remis, jeudi 4 juin 1925, une note collective, concernant le désarmement de l'Allemagne et l'évacuation de Cologne; ce document se termine par un « nouvel appel au gouvernement allemand pour qu'il donne, avec le bon vouloir nécessaire, aux questions encore en suspens, le règlement qu'exige la gravité de la situation. C'est pour lui le seul moyen d'apporter, d'après ses propres paroles, un soulagement à l'Allemagne par la libération d'une partie du territoire occupé ».

La note collective est suivie des annexes suivantes : I. Etat des clauses militaires du traité de Versailles; II. Principaux points des clauses militaires au sujet desquels il n'a pas encore été obtenu satisfaction; III. Liste détaillée des redressements nécessaires pour que les clauses militaires du traité de Versailles puissent être considérées comme remplies d'une manière satisfaisante; IV. Concessions déjà faites au gouvernement allemand.

D'autre part, au moment où nous écrivons ces lignes, il semble qu'un accord définitif s'établisse bientôt, entre les Alliés, au sujet de la réponse à envoyer au gouvernement allemand, en ce qui concerne son offre de pacte de garantie; les conversations de MM. Chamberlain et Briand, venus à Genève pour la 34^e session du Conseil de la Société des Nations, auraient mis au point la question.

D'après une dépêche envoyée de Genève, le 8 juin 1925, par le représentant de l'Agence Havas,

« L'accord maintenant complet entre les gouvernements de France, de Grande-Bretagne et de Belgique stipule la résolution de la Grande-Bretagne de garantir la frontière du Rhin, telle qu'elle est résultée du traité de Versailles. On peut dire que la Grande-Bretagne fait sienne la frontière de France et de Belgique commune à l'Allemagne et qu'elle considérera comme un *casus belli* toute violation par l'Allemagne des clauses territoriales et militaires intéressant la frontière rhénane.

« Pour garantir cette frontière, la Grande-Bretagne s'engage à mettre à la disposition de la France et de la Belgique la totalité de ses forces militaires, navales et aériennes.

« En ce qui concerne la frontière orientale de l'Allemagne, la Grande-Bretagne déclare expressément qu'elle demeure attachée aux stipulations et obligations telles qu'elles figurent dans le traité de Versailles.

« La garantie donnée par l'Angleterre pour la frontière du Rhin ne s'étend pas, il est vrai, aux frontières de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, mais celles-ci demeurent sous la protection du pacte de la Société des Nations, dont la Grande-Bretagne reconnaît et affirme toute la valeur en ce qui la concerne.

« De plus, elle laisse à la France toute liberté pour donner à ses obligations d'ordre général communes à tous les membres de la Société des Nations telle forme qui lui conviendrait le mieux dans l'intérêt de ses alliés, étant bien entendu que toute convention à ce sujet demeurera conforme à l'esprit et à la lettre du pacte de la Société des Nations.

« Enfin, il est formellement stipulé dans l'accord franco-britannique que la France, au cas où ses alliés de l'Est seraient l'objet d'une agression caractérisée, sera autorisée à se servir de la zone démilitarisée comme champ d'opérations pour venir au secours de ses alliés attaqués.

« En ce qui concerne l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations, les gouvernements de Paris et de Londres seront d'accord pour déclarer au gouvernement de Berlin qu'elle ne pourra avoir lieu que le jour où le pacte de sécurité entièrement conforme aux conditions qui viennent d'être énumérées aura été signé par elle. »

LA 34^e SESSION DU CONSEIL DE LA S.D.N.

Le lundi 8 juin 1925, s'est ouverte, à Genève, sous la présidence de S. Exc. M. Quinones de Leon, ambassadeur d'Espagne en France, la 34^e session du Conseil de la Société des Nations.

Nous rendrons compte des résultats de ces délibérations dans le prochain fascicule.

La Pologne est représentée par les personnalités suivantes à la nouvelle session du Conseil de la Société des Nations : MM. Gaétan Mo-

rawski, ministre de Pologne résidant à Genève; François Sokal, ministre du Travail; Strasburger, commissaire général de la Pologne à Gdansk.

Les questions ci-après, concernant la Pologne, figurent à l'ordre du jour : 1° litige postal polono-dantzigois; 2° procédure à suivre dans les litiges polono-dantzigois; 3° situation de la minorité polonaise en Lithuanie; 4° entérinement de la convention polono-allemande sur l'option; 5° partage entre la Pologne et l'Allemagne des fonds d'assurances sociales en Haute-Silésie.

LA POLOGNE AU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.

Par 45 voix sur 55 votants, le mandat de la Pologne au Conseil d'administration du Bureau International du Travail a été renouvelé pour une nouvelle période triennale; cette décision constitue un événement politique important; car, en prolongeant le mandat polonais au delà de la durée habituelle, la majorité du Conseil a entendu manifester à la Pologne sa gratitude pour le concours apporté par ce pays à l'œuvre de la législation internationale du Travail.

Le délégué de la Pologne a été élu, pour la première fois, membre du Conseil, en 1919, à Washington; puis, réélu, à Genève, en 1922; il aura donc conservé son siège pendant neuf ans, fait tout à fait exceptionnel.

A. F.

LE PROBLÈME DE GDANSK

*Les conférences de M. André Ménabréa,
secrétaire général de l'Association France-Pologne.*

Comme nous l'avons déjà annoncé, M. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne, a pris l'heureuse initiative de faire, à Paris et dans les plus grandes villes de province, des conférences sur l'importance de Gdansk (Dantzig) pour la sécurité de la Pologne et pour la paix de l'Europe.

Il parla sur la question le 2 avril à Saint-Nazaire, et, le lendemain, à Nantes : la première de ces réunions était présidée par M. Lévy; la deuxième, par M. Lynier, qui président respectivement la Société de Géographie Commerciale de chacune de ces villes. Ces conférences obtinrent un grand succès auprès de l'auditoire d'élite qui était venu, nombreux, pour les entendre.

« M. Ménabréa est un conférencier de talent, dit le *Phare de la Loire* (5 avril 1925). Avocat ardent et convaincu, son exposé a la clarté, la précision, l'argumentation serrée d'une plaidoirie au civil.

Lui-même ajoute à cette impression, rajustant son lorgnon pour lire quelque texte, martelant de la voix et du geste quelque passage essentiel. »

L'Allemagne, a exposé en substance M. André Ménabréa, a senti, durant la guerre, que son sort se jouait sur la question polonaise. Aussi s'est-elle faite — à sa manière — le champion de l'indépendance de la Pologne — pour, ensuite, pouvoir mieux s'en servir. De 1914 à 1918, ses hommes d'Etat, ses généraux, ses savants n'ont cessé de prodiguer aux Polonais des marques non dissimulées d'estime, de sympathie, d'admiration, allant jusqu'à créer à Varsovie une Université polonaise, accordant au pays un gouvernement autonome. « Eteignons les vieilles querelles, disait l'Allemagne, nous allons vous aider à former un Etat libre. » Mais, déjà, perçait le bout de l'oreille. Le gouverneur militaire de Varsovie, général von Beseler, conseillait la constitution d'une armée polonaise qui ne serait que l'avant-garde de l'armée allemande contre le Russe. Neuman, l'auteur du trop célèbre *Mittel-Europa*, parlait d'une sorte de société des Etats de l'Europe Centrale sous l'égide de l'Empire allemand. Et, en 1918, deux mois avant l'armistice, on faisait de l'archiduc Charles-Etienne un roi de Pologne sous la haute protection de Guillaume II !

Les Alliés n'ignoraient pas le danger. Car des Polonais s'étaient laissé prendre au piège. C'est lord Balfour — le prédécesseur de M. Chamberlain — qui déclarait, dès 1918, qu'il ne serait pas, pour la Pologne, de pire destinée que celle d'être libérée par l'Allemagne.

Et c'est pour qu'il pût, en quelque sorte, se libérer tout seul, qu'on donna au jeune Etat un libre accès à la mer : source même de sa vitalité. On retira Gdansk à l'Allemagne, mais on n'osa pas aller jusqu'au bout. Gdansk ne fut pas proclamée polonaise, seulement ville libre — alors que tout son passé raconte son attachement à la Pologne avec laquelle elle entretint les plus intimes, les plus cordiales relations : — ce passé qui revit encore dans ses monuments. Le Reich en a profité pour faire de Gdansk ce que le conférencier appelle « le laboratoire où l'on essaie tout ce qui peut aider à démolir le Traité ». Et il le prouve.

Aussi, forts de ce qui se passe à Gdansk, dont ils ont, *en fait*, accaparé l'administration municipale par les fonctionnaires prussiens qui y sont demeurés, les Allemands réclament-ils, *en droit*, la rectification de leur frontière orientale.

Si l'on écoutait leurs doléances, qu'arriverait-il ? M. Ménabréa le montre. Danger militaire : les deux Prusses reliées à nouveau; pour la Pologne, un front de 1.400 kilomètres impossible à garder; Varsovie à 120 kilomètres de la frontière. Danger économique : un traité imposé à la Pologne qui devient réellement vassale de l'Allemagne, laquelle aboutit enfin à son grand rêve. Et voilà l'Allemagne maîtresse des rives de la Baltique. On lui a retiré ses colonies outre-mer; on les lui rend *en Europe* ! Et elle entre à la S.D.N. la tête haute, forte de tous ces petits Etats dont elle est devenue la protectrice. Sans parler du commandement bismarckien remis

à la première place, par l'exemple : le droit n'a-t-il pas cédé devant la force ?

Le péril n'est donc pas que polonais. Et nous voici revenus au point de départ : tout ce qui touche la Pologne intéresse la France. Sécurité d'un côté, sécurité de l'autre. La paix du Rhin est solidaire de celle de la Vistule. La mer, c'est l'Angleterre qui l'a. Si nous donnons le continent à l'Allemagne, que nous restera-t-il ? Une situation pire qu'après 1870, déclare sans ambages le conférencier, puisque le bloc russe n'existera plus pour assurer l'équilibre et que les petites nations, abandonnées par nous, nous auront lâchés.

Comme conclusion à sa forte argumentation qui a vivement impressionné, M. André Ménabréa affirme hautement que Gdansk est la clef de voûte de la paix européenne; il faut que la France le sache et en tienne compte.

Le 24 avril 1925, M. André Ménabréa était à Nevers, où le Syndicat d'Initiative de cette ville avait su réunir, sous la présidence de M. Gabriel Montagnon, une assistance nombreuse et choisie : « Ce fut une des plus brillantes causeries de la saison, dit *Paris-Centre* (4 mai 1925). M. André Ménabréa est, en effet, le conférencier-né. Sans texte sous les yeux, son éloquence suit son cours régulier. Sa parole ferme, souple et nuancée à la fois, nous livre la pensée dans toute sa plénitude. Et la pensée est tour à tour celle d'un historien, d'un critique avisé, et d'un poète aussi. »

Au cours de sa conférence, M. André Ménabréa a évoqué le souvenir de Marie-Louise de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers et de Catherine de Lorraine, qui devint reine de Pologne.

« L'influence que cette souveraine de sang français eut en Pologne fut considérable. La langue française devint langue nationale et si Varsovie donne actuellement encore, par ses mœurs, ses coutumes, l'impression d'une ville de France, il faut y voir les résultats de la lointaine action de Marie-Louise de Gonzague, fille d'un duc de Nevers. »

Cet apport de traditions françaises se continue avec Marie-Casimire de Lagrange d'Arquien, qui partit en Pologne avec son amie Marie-Louise de Gonzague et qui épousa Jean Sobieski, alors grand maréchal de Pologne.

En terminant sa belle conférence, M. André Ménabréa suggéra une idée qui fut accueillie avec enthousiasme; il proposa de perpétuer le souvenir de Marie-Louise de Gonzague et de Marie de Lagrange d'Arquien, en apposant une plaque sur le palais des ducs de Nevers : cette cérémonie aura lieu officiellement dans quelques semaines.

Nous avons signalé l'importante réunion, qui a eu lieu, le 29 avril 1925, à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Descartes, sous la présidence de M. Marius Leblond, directeur de la revue *la Vie*; M. André Ménabréa traita du problème de Gdansk avec un grand succès.

A Brive-la-Gaillarde, le 11 mai 1925, parlant avec son habituel talent dans une réunion organisée par la Société de Géographie, sous la présidence du docteur Priolo, M. André Ménabréa a montré qu'abandonner à l'Allemagne tout le rivage sud de la Baltique, c'était lui donner la suprématie sur l'Europe septentrionale et centrale et lui restituer sur notre continent de véritables colonies, plus importantes que celles que le traité de Versailles lui a ôtées en Asie et en Afrique. Les nombreux auditeurs ont manifesté par leurs applaudissements que céder à l'Allemagne le rivage sud de la Baltique, c'était vouer la France à l'insécurité.

Cette conférence a eu un curieux écho, qui nous est revenu de Lisbonne : un membre anonyme de la « Sociedade de Geographia » de cette ville a cru devoir protester contre les affirmations de M. André Ménabréa, dans une lettre, qui reprend, dans un style parsemé d'inversions germaniques, les arguments favoris de la propagande allemande : « Il résulte clairement que les arguments de M. Ménabréa n'ont aucun fondement, et que la sécurité aussi bien de la France que celle de la Pologne est parfaite, vu que les deux pays sont armés jusqu'aux dents avec les engins de guerre les plus modernes et terribles, tandis que l'Allemagne n'a que 100.000 hommes sans cadres et réserves, qui suffisent à peine pour maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays. » On voit que ce correspondant, d'après lui admirablement informé, ne connaît pas les constatations faites par la commission militaire de contrôle interalliée en Allemagne; on voit également qu'il n'habite pas un pays, vivant dangereusement aux côtés de la débonnaire Germanie !

Le 12 mai 1925, ce fut à Tours que M. André Ménabréa traita de la question de Gdansk et de la sécurité française, dans une réunion organisée par la Société de Géographie Commerciale et présidée par le pasteur Saint-André.

« Sa chaude éloquence, sa conviction passionnée, dit *la Touraine républicaine* (22 mai 1925), ont soulevé à plusieurs reprises les applaudissements les plus vifs et les plus spontanés. »

M. André Ménabréa ne se contente pas de montrer dans toute l'histoire de Gdansk, inscrite en caractères ineffaçables sur ses monuments et tout le long de ses avenues, la communauté d'intérêts et de vie avec la Pologne; ni d'expliquer par l'action implacable des conditions géographiques la permanence de ses relations; il a particulièrement insisté sur la solidarité d'intérêts qui unit sur ce point la France et la Pologne.

Il a défini la Pologne un barrage contre le germanisme envahissant qui veut s'asservir toute l'Europe centrale; rappelé la politique de Richelieu qui, par des interventions diplomatiques et de gracieuses influences féminines, sut établir pour plus d'un siècle la prépondérance française sur les rives de la Vistule.

Il a sévèrement jugé les défaillances de la diplomatie française au xviii^e siècle, qui permirent à la Russie et à l'Autriche de supplanter la France à Varsovie et qui, la privant d'une alliance essen-

tielle à l'Est, rendirent possibles les coalitions de l'Europe contre elle.

Enfin, il a rappelé les efforts déployés par l'Allemagne, de 1914 à 1918, pour faire de la Pologne une cliente du pangermanisme et réaliser grâce à elle son rêve de la Mittel-Europa; ces efforts ont échoué grâce à l'indifférence et à l'hostilité des masses polonaises; par contre, les Polonais se sont enrôlés avec enthousiasme dans les légions polonaises constituées sur notre sol : et la victoire de la France en novembre 1918 a eu pour résultat, immédiatement, spontanément, sans lutte, avec la coopération des soldats allemands eux-mêmes dont beaucoup étaient des Alsaciens ou des Lorrains, de faire éclore un nouvel Etat libre de Pologne.

Ainsi, la France victorieuse de l'Allemagne retrouve à l'Orient de l'Europe le point d'appui indispensable que lui avait procuré la diplomatie prévoyante de Richelieu.

A nous de le conserver : pour cela, il faut, à la Pologne, le couloir de la Vistule, sans lequel elle serait enveloppée par l'Allemagne sur 1.400 kilomètres de ses frontières, et il lui faut la libre disposition du port de Gdansk, indispensable à sa vie économique.

Continuant sa tournée, M. André Ménabréa se rendit, le 13 mai 1925, à Lorient; dans ce grand port, ces considérations ont trouvé un auditoire qualifié particulièrement attentif, qui n'a pas ménagé au brillant orateur les témoignages de sa vive approbation : M. La Porte joignit ses observations personnelles de technicien avisé à l'exposé de M. André Ménabréa.

Enfin, à Lille, le 2 juin 1925, sous les auspices de la Société de Géographie Commerciale et de la Société Industrielle, et sous la présidence de M. Scrive-Loyer, M. André Ménabréa a défini l'importance que présente pour la Pologne le port de Gdansk; en une saisissante comparaison, il a montré combien précaire serait la prospérité des départements français du Nord sans un débouché assuré vers la mer. Il y a là pour nos amis et alliés polonais, un problème vital, dont il a énoncé, avec une forte précision, les éléments et la portée.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Un arrêté en date du 6 mai 1925, publié au *Dziennik Ustaw* du 26 mai 1925 (n° 53, pos. 358), modifie le taux de la taxe de statistique, instituée par l'arrêté du 10 novembre 1921 (*Dziennik Ustaw*, n° 107, pos. 783), conformément à la loi du 21 octobre 1919 sur la statistique administrative (*Dziennik Ustaw*, n° 85, pos. 464).

Aux termes de cette nouvelle réglementation, la taxe de statistique est fixée de la manière suivante pour les marchandises en vrac, non emballées :

a) marchandises visées par le numéro 79, p. 1, 2, 3 du tarif douanier polonais (charbon de terre, lignite, tourbe, charbon de bois, briquettes, coke) : 5 grosz par 1.000 kilogrammes.

b) marchandises visées par le numéro 66, p. 1 (pierres des champs et de carrières, etc.); 84, p. 1 (pétrole brut); 138 (minerais métalliques et minéraux); 142 débris de fer et acier) : 10 grosz par 1.000 kilogrammes

c) marchandises visées par le n° 85, p. 1, 2, 3 (huiles légères et lourdes de pétrole) : 30 grosz par 1.000 kilogrammes.

d) autres marchandises en vrac, autres que celles précédemment dénommées : 20 grosz par 1.000 kilogrammes.

D'autre part, les marchandises emballées en totalité ou en partie sont passibles d'une taxe de 5 grosz par 100 kilogrammes, soit 50 grosz par tonne.

Quant aux colis postaux, une taxe de 10 grosz leur est uniformément appliquée par unité, sans distinction de poids ou de genre d'emballage.

LES RÈGLES DU TRANSIT INTERNATIONAL.

Nous avons indiqué (*la Pologne* du 1^{er} mai 1925, pages 360 et 361) que le gouvernement polonais avait ratifié la convention et le statut sur la liberté du transit, signés à Barcelone, le 20 avril 1921.

Le *Journal Officiel de la République française* a publié, d'autre part, un décret du 16 mai 1925, aux termes duquel est mise en vigueur la convention précitée.

Nous croyons devoir donner ici-après une analyse des principales dispositions de cet acte qui fixe les règles du transit international et qui a été signé par la France, l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la Bolivie, la Bulgarie, le Chili, la Chine, le Danemark,

l'Espagne, l'Esthonie, la Finlande, la Grande-Bretagne, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, la Grèce, le Guatémala, le Japon, l'Italie, la Lettonie, la Lithuanie, le Luxembourg, la Norvège, le Panama, les Pays-Bas, la Perse, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Etat serbe-croate-slovène, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay.

Seront considérés comme en transit à travers les territoires placés sous la souveraineté ou l'autorité de l'un quelconque des Etats contractants les personnes, bagages, marchandises, ainsi que les navires, bateaux, voitures, wagons ou autres instruments de transport, dont le trajet par lesdits territoires, accompli avec ou sans transbordement, avec ou sans prise en entrepôt, avec ou sans rupture de charge, avec ou sans changement de mode de transport, n'est que la fraction d'un trajet total, commencé et devant être terminé en dehors des frontières de l'Etat, à travers le territoire duquel le transit s'effectue.

Sous réserve des autres stipulations du statut, les mesures de réglementation et d'exécution prises par les Etats contractants, en ce qui concerne les transports effectués à travers les territoires placés sous leur souveraineté ou sous leur autorité, faciliteront le libre transit, par voie ferrée et par voie d'eau, sur les voies en service appropriées au transit international. Il ne sera fait aucune distinction, tirée soit de la nationalité des personnes, soit du pavillon des navires ou bateaux, soit des points d'origine, de provenance, d'entrée, de sortie ou de destination, soit de toute considération relative à la propriété des marchandises, des navires, bateaux, voitures, wagons ou autres instruments de transport. En vue d'assurer l'application des dispositions du présent article, les Etats contractants autoriseront le transit à travers leurs eaux territoriales, conformément aux conditions et réserves d'usage.

Les transports en transit ne seront soumis à aucuns droits ou taxes spéciaux à raison de leur transit (entrée et sortie comprises). Toutefois, pourront être perçus sur ces transports en transit des droits ou taxes exclusivement affectés à couvrir les dépenses de surveillance et d'administration qu'imposerait ce transit.

Les Etats contractants s'engagent à appliquer aux transports en transit, sur les voies exploitées ou administrées par des services d'Etat ou concédés, quels que soient les points de départ ou de destination des transports, des tarifs équitables, tant par leur taux que par les conditions de leur application et compte tenu des conditions de trafic, ainsi que des considérations de la concurrence commerciale entre voies de transport. Ces tarifs devront être établis de façon à faciliter, autant que possible, le trafic international. Nulle rémunération, facilité ou restriction, ne devra dépendre, directement ou indirectement, de la nationalité ou de la qualité du navire ou de tout autre instrument de transport qui aurait été ou devrait être employé pendant une partie quelconque du trajet total.

Aucun des Etats contractants ne sera tenu, par le présent statut, d'assurer le transit des voyageurs dont l'entrée sur ses territoires

sera prohibée ou des marchandises d'une catégorie dont l'exportation est interdite, soit pour raison de santé ou de sécurité publique, soit comme précaution contre les maladies des animaux ou des végétaux.

Chaque Etat contractant aura le droit de prendre les précautions nécessaires pour s'assurer que les personnes, bagages, marchandises et notamment les marchandises soumises à un monopole, les navires, bateaux, voitures, wagons ou autres instruments de transport, sont réellement en transit, ainsi que pour s'assurer que les voyageurs en transit sont en mesure de terminer leur voyage et pour éviter que la sécurité des voies et moyens de communication soit compromise.

Rien, dans le présent statut, ne saurait affecter les mesures qu'un quelconque des Etats contractants est ou pourra être amené à prendre en vertu de conventions internationales générales auxquelles il est partie, ou qui pourraient être conclues ultérieurement, en particulier celles conclues sous les auspices de la Société des Nations, relativement au transit, à l'exportation ou à l'importation d'une catégorie particulière de marchandises, telles que l'opium ou autres drogues nuisibles, les armes ou le produit de pêcheries, ou bien de conventions générales qui auraient pour objet de prévenir toute infraction aux droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique, ou qui auraient trait aux fausses marques, fausses indications d'origine ou autres méthodes de commerce déloyal.

II. — VOIES DE COMMUNICATION

LES TARIFS DE CHEMINS DE FER EN POLOGNE

En vue de développer les débouchés extérieurs des produits polonais, le gouvernement a institué des tarifs de chemins de fer très avantageux pour l'exportation, qui comportent souvent une large différence par rapport au tarif intérieur.

Ces indications méritant d'être reproduites, nous notons ci-après pour les principales marchandises intéressant l'exportation polonaise, les tarifs de chemin de fer applicables en service intérieur et pour l'exportation, ainsi que la valeur % de la détaxe consentie : les prix s'entendent en grosz (centième partie du zloty) et par 100 kilogrammes; ils sont calculés pour des wagons de 15 tonnes; les envois, portant sur une quantité moindre, seraient passibles de tarifs plus élevés.

Nous ajoutons que, dans le tableau suivant, deux distances sont envisagées : 200 et 600 kilomètres.

	Tarif intérieur	Tarif pour l'exportation	Détaxe %
	(en grosz pour 100 kilogrammes)		
Charbon de terre :			
200 kilom.	85	65	24
600 —	140	103	26
600 — (par Gdansk).	140	70	50

Charbon de bois :			
200 kilom.	90	70	22
600 —	165	135	18
Bois ouvré :			
200 kilom.	95	75	21
600 —	150	125	17
Benzine :			
200 kilom.	247	123	50
600 —	553	268	53
Pétrole :			
200 kilom.	200	88	56
600 —	440	180	59
Gas-oil :			
200 kilom.	152	72	53
600 —	372	132	64
Fer commercial :			
200 kilom.	145	145	0
600 —	315	225	29
Articles en fer et machines :			
200 kilom.	250	190	24
600 —	560	315	44
Matériel de chemins de fer et de tramways :			
200 kilom.	110	70	36
600 —	225	135	40
Articles en verre et en porcelaine :			
200 kilom.	290	190	34
600 —	650	465	28
Articles en faïence et en porcelaine :			
200 kilom.	190	145	24
600 —	465	315	32
Sel de cuisine :			
200 kilom.	110	65	41
600 —	225	115	49
Ciment :			
200 kilom.	90	70	22
600 —	165	135	18
Allumettes :			
200 kilom.	250	145	42
600 —	560	315	44
Carton brut :			
kilom.	145	110	24
600 —	315	225	29
Graines de betteraves :			
200 kilom.	145	110	24
600 —	315	225	29
Superphosphates :			
200 kilom.	70	65	7
600 —	135	115	15

Poudre d'os :			
200 kilom.	90	70	22
600 —	165	135	18
Glycérine .			
200 kilom.	250	190	24
600 —	560	465	17
Bleu de Prusse et de Paris et outremer :			
200 kilom.	290	190	34
600 —	650	465	28
Colles et gélatines :			
200 kilom.	290	250	14
600 —	650	560	14
Zinc et plomb :			
200 kilom.	250	190	24
600 —	560	465	17
Mélasse :			
200 kilom.	220	190	18
600 —	225	165	28
Sucre et alcool :			
200 kilom.	290	250	14
600 —	650	560	14
Soude caustique et blanc de zinc :			
200 kilom.	190	145	24
600 —	465	315	32

En vue de compenser la diminution des recettes provoquée par l'abaissement des tarifs de transport de certaines marchandises, le gouvernement polonais vient d'augmenter de 25 % le tarif applicable aux voyageurs.

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LES DETTES DE L'ÉTAT POLONAIS

Au 1^{er} janvier 1925, les dettes intérieures de l'État polonais, portant intérêt, s'élevaient à la somme globale de 127.739.062,6 zl.; nous donnons ci-après la décomposition globale de cette somme, qui est susceptible d'avoir reçu, depuis le commencement de l'année, quelques légères variations; en effet, la conversion des emprunts d'État à long et à court terme 5 % 1920, de l'emprunt d'État à lots 4 %, de l'emprunt d'État de conversion 5 % ayant été terminée seulement le 1^{er} février 1925, le montant de ces emprunts ne figure dans le tableau suivant que d'après le compte rendu provisoire des résultats de la conversion.

	zl.
1. Emprunt polonais d'État 5 % 1918, « assignats ».	4.422.175
2. Emprunt d'État à long terme 5 % 1920	26.310.156

3. Emprunt d'Etat à court terme 5 % 1920	11.235.970
4. Emprunts d'Etat à lots 4 % 1920	3.194.641
5. Emprunt polonais or 8 % 1922.....	9.572.830,5
6. Bons du Trésor 4 % Série I.....	
7. Bons du Trésor 5 % Série II.....	
8. Bons du Trésor 5 % Série III.....	2.648,3
9. Bons du Trésor 5 % Série IV.....	
10. Bons du Trésor or 6 %, Séries A, B, C, D.....	336.770
11. Bons du Trésor or 6 %, Série III A.....	9.182.836
12. Bons destinés à l'acquittement de l'impôt	2.827.740
13. Emprunt des Chemins de fer.....	24.257.195
14. Emprunt à primes 5 % en dollars.....	12.121.207,8
15. Emprunt d'Etat de conversion 5 %.....	24.474.893
<hr/>	
Total.....	127.739.062,6

Cette somme totale, représentant l'ensemble des emprunts intéressés à intérêt de l'Etat polonais, doit être augmentée de 20.770.969,93 zl., montant des avances sans intérêt de la Banque de Pologne, dans la limite du maximum de 50 millions de zl., prévu par les statuts.

Quant aux dettes extérieures, elles atteignent un capital de 1.599.301.516 zl., dont 190.356.717 zl., pour les emprunts contractés au moyen d'émissions publiques ; 1.381.025.531 zl., pour les emprunts contractés envers les Gouvernements étrangers; 27.919.268 zl., pour les emprunts contractés envers les organisations privées.

Les émissions publiques ont porté sur 3 emprunts :

1. Emprunt or 6 % 1922 de 19.444.250 dollars, soit 100.726.395 zl.
2. Emprunt en dollars 8 % à 6 ans, destinés à acquitter la dette contractée envers le « Service Motor Truck Company d'Indiana » de 337.900 dollars, soit 1.750.322 zl.
3. Emprunt italien 7 % de 400 millions de livres, soit 87.880.000 zl.

Les emprunts contractés envers les Gouvernements étrangers sont les suivants :

	zl.
4. États-Unis d'Amérique (178.560.000 dollars).....	924.940.800
5. Angleterre (4.953.105 livres).....	121.598.745
6. France (959.215.793,30 francs français).....	269.779.442
7. Italie (75.000.000 livres).....	16.477.500
8. Norvège (20.327.593,88 couronnes).....	16.028.367
9. » (1.565 livres sterling).....	38.433
10. Suède (6.537.144,25 couronnes).....	9.152.002
11. Danemark (434.540,58 couronnes).....	398.691
12. Pays-Bas (10.691.631,68 florins).....	22.516.847
13. Suisse (93.812,75 francs suisses).....	94.774

Enfin, les emprunts souscrits auprès d'organisations privées intéressent les États-Unis d'Amérique, la France et l'Italie.

	zl.
14. États-Unis d'Amérique (5.100.107,80 dollars).....	26.418.558
15. France (3.000.000 francs français).....	843.750
16. Italie (2.990.258 livres).....	656.960

En résumé, nous pouvons établir de la manière suivante l'ensemble de la dette de l'Etat polonais, au 1^{er} janvier 1925 :

	zl.
Dettes intérieures à intérêt.....	127.739.062,6
Avances sans intérêt de la Banque de Pologne....	20.770.969,93
	<hr/>
Total des dettes intérieures	148.510.032,53
Emprunts extérieurs contractés au moyen d'émissions.	190.356.717
Emprunts contractés envers les Gouvernements étrangers.	1.381.025.531
Emprunts extérieurs contractés envers les organisations privées.	27.919.268
	<hr/>
Total des dettes extérieures.	1.599.301.516
Total général des dettes de l'État Polonais.	1.747.811.548,53

LE RENDEMENT DU MONOPOLE DE L'ALCOOL EN POLOGNE.

Nous avons déjà fait connaître la création et la mise en marche du monopole de l'alcool en Pologne : dans la pensée du gouvernement polonais, cette institution nouvelle doit apporter au Trésor une importante source de revenus, destinée notamment à remplacer la recette procurée par l'impôt extraordinaire sur la fortune.

Il est, par conséquent, intéressant d'examiner dans quelle mesure ces prévisions semblent devoir être réalisées.

Dans le budget de l'année 1925, dont les chiffres viennent d'être examinés par le Parlement polonais, et dont les éléments ont pu être fixés, en tenant compte de l'expérience des premiers mois de l'exercice en cours, les recettes du monopole de l'alcool s'élèvent à 174.050.000 zl., sur un budget total de 2 milliards de zl. environ, soit 9 % de l'ensemble des revenus de l'Etat; il est vrai que ce résultat est contre-balancé par une dépense de 39.050.000 zl., qui représente 2 % du budget des dépenses.

En résumé, le revenu net du Monopole polonais de l'alcool paraît devoir ressortir par une somme de 135 millions de zl., qui couvrira environ 7 % des dépenses de l'Etat. On peut, d'ores et déjà, penser que cette proportion sera dépassée, en raison de l'augmentation des ventes des produits du monopole.

Voici comment l'administration polonaise a établi ses prévisions de rentrée brutes :

1° vente de 440.000 hectolitres pour la fabrication des eaux-de-vie pures, soit, à raison de 594,60 zl. par hectolitre, 22.024.000 zl.;

2° vente de 50.000 hectolitres pour la fabrication des eaux-de-vie de qualité, soit, à raison de 562,50 zl. par hectolitre, 28.125.000 zl.;

2° vente de 6.000 hectolitres pour des usages médicaux, domestiques et scientifiques, soit, à raison de 531,33 zl. par hectolitre, 3.188.000 zl.;

4° vente de 6.000 hectolitres pour les pharmacies et les parfumeries, soit, à raison de 427,33 zl. par hectolitre, 2.564.000 zl.;

5° vente de 75.000 hectolitres pour des usages industriels, soit, à raison de 40 zl. par hectolitre, 3.000.000 de zl.;

6° vente de 60.000 hectolitres d'alcool dénaturé, soit, à raison de 65 zl. par hectolitre, 3.900.000 zl.;

7° taxes d'exportation : 3.000.000 de zl.;

8° taxe pour les tonneaux et les citernes, propriétés du ministère du Trésor : 10.000 zl.;

9° intérêt des crédits consentis : 1.000.000 de zl.;

10 divers : 100.000 zl.

Ces diverses sommes donnent une recette brute de 266.911.000 zl.

Quant aux dépenses, elles atteignent 131.911.000 zl., se décomposant de la manière suivante :

1° administration : 1.669.200 zl.;

2° frais d'achat et de rectification de l'alcool : 51.082.500 zl.;

3° taxes communales (80 grosz par litre d'alcool à 100°) : 39 millions 696.000 zl.;

4° divers : 413.300 zl.;

5° dépenses pour l'achat et la construction de nouveaux débits, les réparations et la reconstruction de bâtiments anciens, etc. : 39.050.000 zl.

LES FAILLITES EN POLOGNE.

Le nombre des faillites en Pologne a été, pour l'année 1924, proportionnellement moins élevé que dans la plupart des autres pays européens : au total 108, ce qui en représente 4 par million d'habitants; en Angleterre, au cours de la même période, on a compté, d'après l'Office Central de la République de Pologne, 5.140 faillites, soit 109; en Autriche, 448, soit 67; en Tchécoslovaquie, 2.461, soit 189; en Allemagne, 6.043, soit 101; en Italie, 7.286, soit 188; aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, 19.712, soit 167 par million d'habitants.

Les résultats de 1924 expriment néanmoins un accroissement notable par rapport aux années antérieures; la réforme financière et le retour à une monnaie stable à la parité de l'or ont entraîné évidemment la liquidation d'un certain nombre d'entreprises mal étayées ou même peu saines; on sait en effet qu'en régime d'inflation, on assiste généralement à une multiplication d'éléments parasitaires, dont la seule raison d'être est de profiter de la déchéance progressive de la monnaie nationale sans répondre à aucune utilité économique réelle : en 1922, on a dénombré, sur l'ensemble du territoire polonais, 15 faillites, et, en 1923, malgré la réunion de la Haute-Silésie, 6 faillites seulement.

La même remarque s'impose quand on relève les faillites déclarées au cours de chacun des trimestres de 1924 : 1^{er} trimestre :

5 faillites; 2^e trimestre : 29 faillites; 3^e trimestre : 20 faillites; 4^e trimestre : 54 faillites; en ce qui concerne cette dernière période, les mois d'octobre et de novembre figurent, chacun, pour 16 faillites; le mois de décembre, pour 22 faillites.

Les faillites survenues en 1924 atteignent tout d'abord les wojewodies occidentales (51); puis les wojewodies centrales (33), et la Haute-Silésie (17); enfin, les wojewodies méridionales (7); aucune faillite dans les territoires de l'Est, dont l'activité économique se présente évidemment avec un rythme ralenti.

Sur l'ensemble du territoire polonais, ce sont surtout les entreprises commerciales qui ont été surtout atteintes : 83 faillites, contre 23 pour les entreprises industrielles et 2 pour les établissements de crédit : autre confirmation de notre remarque précédente.

Si, d'autre part, on considère le caractère juridique des entreprises mises en faillite, on constate que le chiffre de plus important est fourni par les firmes privées (57, dont 44 maisons de commerce); puis viennent les sociales en nom collectif ou en commandite (18); les sociétés à responsabilité limitée (17); les sociétés anonymes (12), enfin les coopératives (4).

A. MERLOT.

L'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ ET LA POLOGNE

Au fur et à mesure que les années s'écoulent, se resserrent entre la France et la Pologne les rapports sur tous les terrains de l'activité humaine. Cette atmosphère de sympathie et de mutuelle confiance dans l'affermissement de ces relations a abouti à une alliance militaire entre les deux pays et elle a eu également pour résultat la signature entre les gouvernements de Paris et de Varsovie d'une série d'accords économiques. Là ne finissent pas cependant ces témoignages d'amitié entre les deux peuples. Parallèlement aux traités de commerce signés par les diplomates, une interpénétration intellectuelle franco-polonaise s'est manifestée et l'on ne saurait en voir une preuve plus marquante que dans la récente création d'une section polonaise de l'Association Guillaume Budé.

Ce groupement d'humanistes est né de la grande guerre. Conçue dans un but essentiellement national, cette association, qui groupe aujourd'hui plus de 3.000 membres, a été fondée en vue de développer en France la culture classique et de mettre un terme à l'impérieuse obligation pour les étudiants français d'être tributaires des

textes latins et grecs imprimés à Berlin et à Leipzig. Mais en développant cette culture, l'Association Budé répondait, — et continue de répondre, — à une préoccupation française, puisque la connaissance de l'antiquité gréco-romaine aide à comprendre l'essor de notre littérature depuis le moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine. Et pourtant les tendances de l'association ne sont pas animées d'esprit chauvin : elles cherchent au contraire à atteindre un but international et largement humain, tant il est vrai que la culture classique demeure à la base de l'esprit universel.

La Pologne, pour son honneur, est l'un des pays où les intentions de l'Association Budé ont été le mieux comprises. La question des études classiques se pose du reste en Pologne dans les mêmes conditions qu'en France. L'intelligence polonaise, comme l'intelligence française, est de formation latine et c'est en latin que les premiers écrivains polonais ont publié leurs œuvres. Les grandes idées chevaleresques, les grands rêves de générosité qui ont animé l'âme polonaise à travers l'histoire ont favorisé l'éclosion de toute la littérature de ce pays; c'est à Rome et c'est à Paris que les grands penseurs polonais ont formé leur esprit; c'est dans le monde occidental et surtout au contact de la France que la noble Pologne a senti son cœur vibrer pour les causes justes. C'est l'amour des choses de l'antiquité qui a maintenu chez nos vaillants alliés l'idée d'indépendance et de liberté. Pendant les cruelles années de démembrement et d'oubli, c'est tout de même ce goût du classicisme qui a empêché la ruine de l'esprit national et, à présent, c'est peut-être ce culte de l'antiquité classique qui demeure le meilleur élément de fusion entre les trois Polognes des jours cruels.

C'est dans le courant de l'année dernière qu'un grand savant polonais, le docteur Gustave Przychocki, connu dans le monde entier comme latiniste de premier ordre, a conçu la création d'une section polonaise de l'Association Guillaume Budé. Et quand, pendant un séjour à Paris, l'éminent professeur a fait connaître son désir, il a été accueilli à bras ouverts par le jeune et actif délégué général de l'association, M. Jean Malye, qui dirige en même temps l'importante société d'édition « Les Belles-Lettres ».

Avec ses 75 membres, la section polonaise, que préside le grand maître Casimir • Morawski, n'est distancée, comme section étrangère, que par celles des Etats-Unis et de la Belgique. Mais si l'on tient compte de la différence numérique de population entre la Pologne et l'Amérique, l'on peut dire qu'à l'étranger la section polonaise de Budé n'est dépassée que par la section belge.

Cette section compte les représentants les plus qualifiés de l'élite intellectuelle polonaise. Les textes et les traductions déjà publiés par l'Association Budé sont tous familiers à ses membres. Une revue philologique éditée à Cracovie, *Eos*, tient professeurs et étudiants au courant de tous les travaux classiques qui paraissent en Pologne et dans les autres pays. Il convient, en outre, d'indiquer que la société d'édition « Les Belles-Lettres » a déjà publié dans sa collection de littérature générale quatre ouvrages

touchant la Pologne : la traduction par Paul Cazin des savoureux *Mémoires de Jean-Chrysostome Pasek*, une pénétrante étude de M. Stanislas Szpotanski sur *Adam Mickiewicz et le romantisme*, une intéressante et précieuse *Correspondance de Mickiewicz*, préfacée par son fils Ladislas. Enfin, tout récemment, elle a profité de la parution chez Payot de la traduction des « Paysans », de Reymont, pour rééditer, sous la forme d'une élégante plaquette, une étude parue sur cet ouvrage en 1918, sous la signature de M. Schoell, dans la *Revue de Paris*.

Voilà de nombreux témoignages de solidarité intellectuelle franco-polonaise. La création de cette section polonaise de l'Association Budé méritait en particulier d'être soulignée, car elle offre un exemple magnifique de ce que peuvent et de ce que doivent faire deux grandes nations, unies de toute éternité par les mêmes aspirations et par les mêmes pensées.

Maurice TOUSSAINT.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Edouard GANCHE : *Dans le souvenir de Frédéric Chopin*. Un vol. in-12 de 247 pages, avec illustrations et reproductions musicales. Mercure de France.

On n'a pas oublié le très beau livre consacré jadis par M. Edouard Ganche à *Frédéric Chopin, sa vie, ses œuvres*. Le nouvel ouvrage du fondateur et du président de la Société Frédéric Chopin mérite et connaîtra, j'en suis assuré, le même succès.

Il s'ouvre par deux études de premier plan, définitives, que la critique ne peut résumer et qui deviendront vite classiques : la première : *le génie de Chopin et la Pologne*, pour les chopinistes d'abord, les amoureux de la musique ensuite ; la seconde : *les œuvres héroïques et nationales*, pour tous les polonistes. •

Viennent ensuite une série de pages consacrées à des questions d'une moins haute portée générale, mais qui apportent de nouvelles et très importantes connaissances sur divers points de l'œuvre et de la vie de Frédéric Chopin.

C'est ainsi, par exemple, qu'avec M. Ganche, nous allons pénétrer dans le square d'Orléans, cette oasis de silence et de tranquillité, au milieu du tapage et de l'agitation du centre de Paris, que peut-être vous ne connaissez pas. On y entre aujourd'hui par la porte cochère du 80 de la rue Taitbout en suivant un passage voûté qui conduit à une petite cour bitumée. De cette cour, un nouveau passage mène à un grand espace quadrilatère, entouré de maisons blanches. Au centre, une pelouse, une fontaine, des arbres. Là habi-

tèrent : Mlle Mars, Chopin, George Sand, Arago, Alexandre Dumas, Louis Esnault, etc... Et tout ce que Paris a compté de noms fameux a jadis défilé au square d'Orléans, se rendant chez un de ses habitants illustres. L'appartement de Chopin s'y composait d'un salon et d'une chambre à coucher qu'il payait six cents francs par an.

En 1916, M. Ganche eut la bonne fortune de joindre Mme Marie Roubaud de Cournand, qui, née en 1822, fut longtemps l'unique survivante des élèves de Chopin. On lira avec intérêt le chapitre qu'il a consacré à cette rencontre.

Encore avec M. Ganche, nous ferons dans ce volume le pèlerinage de Nohant pour y chercher quelques souvenirs des divers séjours qu'y fit le grand musicien, en 1839 et de 1841 à 1846.

Une des parties de l'ouvrage qu'il faut tout particulièrement signaler, est celle où le président de la Société Frédéric Chopin a reproduit les fragments essentiels de la correspondance entretenue après la mort de Chopin, pendant cinq années, par Jane Stirling avec Mme Jedrzejewicz, la sœur aînée de Chopin. Dans un précédent livre, M. Ganche avait déjà souligné les éminents services rendus par Jane Stirling à son maître admiré, pendant la fin de sa vie et la piété dont, après sa mort, elle avait entouré son souvenir.

Mais dit justement M. Ganche :

Nous n'avions pas approfondi l'âme admirable de Jane Stirling. Pour la comprendre, il nous a fallu lire ses lettres adressées à Louise Jedrzejewicz. Cette correspondance dura cinq années, pendant lesquelles Jane Stirling se fit l'informatrice fervente des événements qui suivirent la mort de Frédéric Chopin et concernant sa renommée. Toute la tendresse possible d'une femme s'épand et rayonne dans ses pensées. Et quels sentiments probes, quelles délicatesses les parent ! Tout est pur dans ses intentions et ses actes. Elle est attirée vers Chopin par la compréhension de son art sublime, l'admiration de sa musique, de son caractère, de sa personnalité incomparable. Et, quand il ne vivra plus, elle continuera une vie languissante, dans le deuil de celui dont la présence semblait être sa raison d'exister.

Sa dernière joie sera de servir tout ce qui dépend de la personne et de l'œuvre de Chopin. Ce qu'elle avait accompli quand il était vivant lui donnait le droit de le représenter après sa mort. Elle n'abusa point de ce privilège, et montra une douceur, un effacement religieux.

Intermédiaire de la famille du compositeur, elle agit en son nom, puis rédige le mémorial minutieux de ses observations et de ses efforts. Par elle, nous voyons, vivante et active la société des admirateurs de Chopin. Nous assistons, à la Madeleine, aux premiers pèlerinages sur la tombe, à l'inauguration de l'œuvre de Clésinger.

Représentons-nous cette jeune femme, grande et svelte, aux regards mélancoliques, apportant des brassées de fleurs à la sépulture du musicien immortel, et, sur le petit parterre, près de la statue, cueillant quelques pétales de roses ou quelques violettes, pour les envoyer en Pologne, à la sœur tant aimée par Chopin.

Elle le défend aussi contre les opinions, les jugements inventés qui tendraient à diminuer la beauté de sa vie ou la valeur de ses créations. Elle surveille la publication des œuvres posthumes, encourage ou désapprouve les écrits qui se préparent. Attentive et remplie d'amour, elle reste penchée sur le génie de Chopin, comme une mère sur le berceau de son fils.

Ces lettres à la sœur du maître disparu sont d'une valeur incalculable pour nous faire comprendre comment Frédéric Chopin fut tout de suite aimé et honoré après sa mort. M. Ganche a précisément intitulé un des chapitres suivants de l'ouvrage : *Comment Frédéric Chopin est aimé*. Nous assistons ici au début de ce culte touchant. Désormais le nom de Jane Stirling, cet ange bienfaisant de la vie de Chopin, sera à jamais et définitivement inséparable du nom du grand musicien.

On trouvera aussi dans cette correspondance des indications intéressantes sur la façon dont fut préparée l'édition des œuvres posthumes de Chopin. M. Edouard Ganche, dans le dernier chapitre de son livre, est revenu sur ce scandale. Avec juste raison, Jane Stirling s'inquiétait de cette publication absolument contraire à la volonté formelle de Chopin. On sait d'ailleurs qu'une malchance singulière vint en frapper les auteurs responsables. « Nous ne jugeons pas, dit M. Ganche, nous constatons. En 1855, les œuvres posthumes de Chopin furent mises en vente et la sœur aînée du musicien mourut. Franchomme (dont la responsabilité dans cette transgression des dernières volontés de Chopin apparaît pourtant assez limitée) perdit sa femme, puis son fils René, « un Mozart enfant », disait Jane Stirling. Fontana vit sa femme mourir, il se ruina, perdit le sens de l'ouïe, devint misérable et se suicida. Ne pourrait-on croire qu'il étaient châtiés pour avoir attenté à l'œuvre divine d'un homme de génie ? »

A signaler encore dans l'ouvrage de M. Ganche les pages qu'il a consacrées au 26^e Prélude, demeuré inédit jusqu'en 1919 et celles où, par de nombreux exemples, il démontre les altérations parfois très graves, apportées par des éditeurs aux œuvres dites posthumes.

Je vous ai bien mal parlé de ce volume que je voudrais voir lu par tous ceux qui aiment la vie et les œuvres du génial auteur des *Préludes*. Ces lumineuses études — dont quelques-unes sont les plus touchantes qui se puissent concevoir — sur tant d'aspects nouveaux de la vie et de l'œuvre du puissant évocateur de la Pologne sont un monument définitif de la piété et de la ferveur la plus pure et la plus désintéressée.

Marquis de DAMPIERRE et P.-H. COURRIER : *Annuaire général de la France et de l'Étranger*. Un vol. in-8° de 1.116 pages avec des cartes. Larousse, 1925.

Cet annuaire parut, on le sait, pour la première fois, pendant la guerre, et voici aujourd'hui sa sixième édition. Au point de vue matériel, celle-ci se présente infiniment plus agréablement que par le passé et un effort particulier a été fait par les auteurs pour tenir leur recueil au courant de tout ce qui touche à la vie des pays étrangers et des États nouveaux.

La notice consacrée à la Pologne est, dans son ensemble, satisfaisante. Les erreurs, qui, quelques précautions qu'on prenne, sont obligatoires dans une publication de ce genre, sont de peu d'im-

portance. Peut-être pourrait-on indiquer dans l'édition de 1926 que l'autocéphalie de l'église orthodoxe polonaise a été sanctionnée par le synode tenu à Constantinople en 1924 (et non en 1922), ajouter les noms de quelques quotidiens varsoviens à la liste un peu incomplète qui est donnée de ceux-ci à la page 968, etc... Tout cela, on le voit, n'est pas bien grave. Il faut féliciter par contre les auteurs d'avoir introduit une carte assez détaillée de ce qu'on appelle le couloir polonais. (Pourquoi n'y a-t-on pas fait figurer la ligne construite en 1920 par les Polonais, de Puck à Hela, à travers la presqu'île de Hela ?)

Que si l'on apprécie maintenant l'ensemble de la publication, il faut reconnaître qu'elle constitue un très intéressant effort (qu'il convient tout à fait d'encourager) pour libérer les savants et les politiciens français du tribut qu'ils étaient jusqu'à présent obligés de payer aux publications étrangères pour trouver sous une forme concise les renseignements multiples qui leur sont sans cesse indispensables.

BULLETIN MENSUEL DE LA CONFÉRENCE AU VILLAGE (mai 1925). Numéro consacré à la Pologne.

Le bulletin de la conférence au village qui, on le sait, s'adresse à un public fort étendu, donne dans son dernier numéro toute une série de bons articles relatifs à la Pologne.

M. Paul Le Faivre, ancien ministre plénipotentiaire, ouvre ce numéro par un court article où il synthétise les intérêts communs de la France et de la Pologne. Viennent ensuite un excellent exposé du rôle historique de la Pologne jusqu'aux partages, de ses efforts au XIX^e siècle pour reconquérir son indépendance, et une brève, mais substantielle et brillante étude des conditions de la sécurité franco-polonaise devant les propositions allemandes. Le bulletin consacre ensuite plusieurs colonnes à passer en revue les actes de la Pologne depuis le traité de Versailles.

Deux cartes complètent fort heureusement l'intérêt de cette publication.

Henri de MONTFORT.

L'ART POLONAIS A PARIS

LES ARTISTES POLONAIS AU SALON DES TUILERIES (PORTE MAILLOT)

Le Salon des Tuileries est particulièrement intéressant cette année et les envois de 22 artistes polonais tiennent une place en vue parmi ceux de leurs collègues étrangers et français.

PEINTURE

S. I. *Bianka (Kucembianka)* s'est spécialisée dans les scènes de cirque, qu'elle rend avec beaucoup de finesse. Le coloris du fond est traité en larges plans, par analogie avec les figures et les silhouettes de clowns et d'amazones aux accoutrements bariolés.

S. II (Couloir). Nous avons déjà parlé des paysages urbains d'Italie (par Mlle *Piramowicz*), pittoresques et vivants. Ses fleurs, composées en une symphonie éclatante de couleurs ont une valeur décorative incontestable.

S. IV. Les paysages de Mme *Mela Muter*, parmi lesquels nous distinguons une belle rue en pente d'un village de montagne — ainsi qu'une tête de femme par la même artiste — sont conçus dans sa manière concentrée et sévère qui ne manque pas de rude vigueur.

S. V (Couloir). Une femme assise sur un lit et deux paysages de Mme Z. *Lewicka* attirent l'œil par l'art pénétrant avec lequel l'artiste sait composer des harmonies de nuances, de verts, de roses, de jaunes pâles et de bleus en harmonies savamment dégradées.

S. VI. Il faut regarder en pleine lumière les toiles de M. *Mondszajn*, pour apprécier la maîtrise calme et sûre de son dessin et de son coloris, riche dans sa simplicité apparente. Nous avons particulièrement remarqué son portrait d'une femme et ses deux paysages vert et blanc.

S. VII. Deux paysages intéressants de Mme *Zofia R. Martin*.

S. IX (Couloir). La peinture de M. E. *Zack* a beaucoup de charme idyllique. Ses silhouettes baignées dans une lumière douce et tamisée prennent tout naturellement des poses empreintes d'une grâce délicate.

S. XII (Couloir). J'aime franchement tout ce que fait M. R. *Kramsztyk*. Ses portraits du poète Lechon et d'une femme âgée sont remarquables. Il construit solidement son sujet avec une matière savoureuse et brillante. Deux belles compositions de nu.

S. XIII. Je viens d'esquisser dans le numéro précédent de la *Pologne* les caractéristiques de l'œuvre de M. *Marcous(sis)*. Disons seulement que ses envois au Salon se distinguent de la plupart de ceux de ses confrères par la plasticité de leur matière ainsi que par les qualités vivantes de leur coloris. Très décoratives, les fleurs de M. *Kisling* me semblent être faites avec une pâte quelque peu rigide. Par contre, dans ses nus et dans ses études de femmes, la pré-

cision du dessin et la fermeté nette des formes se lie harmonieusement à la fraîcheur lumineuse de la substance colorée.

S. XV. Construite en plans successifs, maintenue dans une gamme colorée, simple et intense, la toile « Mère et sa fillette » de Mme A. *Halicka*, présente le plus heureux exemple d'une composition réfléchie et subtile, qui en fait un ensemble pictural d'une sobriété émouvante. Les derniers tableaux de M. *Hayden* témoignent de l'effort constant de l'artiste. Formé par l'étude de Renoir, son coloris semble s'acheminer vers plus d'indépendance et d'individualité. Décidément, les paysages de M. *Milich*, conçus en taches et luminosités plastiques, dégagent une vision de la nature plaisante et originale.

S. XVII. Le portrait de Mme G..., par Mlle O. *Boznanska*, a toutes les qualités du talent tout en profondeur de cette éminente artiste. Riche de vie intérieure, c'est une véritable symphonie en gris, vert et blanc dégradés et fondus. Curieux aussi son second portrait, appelé plaisamment « nature morte » au catalogue; il a quelque chose d'éteint et de figé qui nous surprend chez Mlle Boznanska.

S. XXVII. Six beaux paysages de M. J. *Peské*, par leur vigueur presque violente de coloris trahissent leur pays d'origine.

S. XXVIII. Les pavots de M. *Wielhorski* ont une fraîcheur hardie et vivante. Sa femme nue endormie sous le feuillage fleuri des arbres printaniers nous émeut par sa carnation tendre et vigoureuse qui s'accorde à merveille avec les seconds plans riches et sobres. Un beau tableau !

S. XXXI. Nous sentons davantage de liberté et de souffle dans les trois derniers portraits de M. *Kawecki*. Notons le brillant expressif du regard chez ses modèles.

S. XXXII. D'un dessin et d'une coloration purs et nets, les paysages urbains de M. *Grusweigh* ont une allure bien décidée et personnelle très en progrès.

Graphique. — S. XIV. M. *Hecht*, tout en gardant sa finesse de touche, acquiert des qualités viriles et plastiques dans ses gravures récentes qui ont réellement beaucoup d'attrait.

SCULPTURE

Salle de Sculpture. Mme *Gruzevska* nous donne deux bustes : d'un bébé assez mou et d'une jeune femme qui a des qualités. Signalons un magnifique Centaure mourant de *Bourdelle*.

S. XIII. Une tête synthétique et très expressive dans ses rudes découpures en bois de M. A. *Zamoyski*.

2° stand au salon d'attente. Une très curieuse étude (un buste de Mlle M.) par Mme *Bohdanowicz*. La symétrie des plans anguleux de la figure est fondue dans une composition d'ensemble qui garde quand même son rythme intérieur.

A notre regret, M. *Kuna* n'a pas exposé ses envois annoncés au catalogue.

Edouard WORONIECKI.

JEAN STYKA

Jean Styka, né à Lwow (Leopol), en Pologne, en 1858, mort à Rome, le 28 avril 1925, était certainement un des artistes polonais les plus connus à l'étranger. Ses premières études faites à Lwow, il entra, en 1877, à l'École des Beaux-Arts de Vienne, où il remporta le premier prix de Rome, ce qui lui permit de passer deux ans en Italie. Il fut aussi à Cracovie, pendant quelque temps, l'élève du célèbre peintre polonais Mateyko.

Venu à Paris, en 1886, il exposa successivement aux Artistes Français ses trois grandes toiles « La Vierge bénissant le peuple polonais », « Olda la prophétesse » et « La Rencontre dans la Via Appia Vecchia ». Dans cette dernière, on pouvait déjà pressentir la série des tableaux inspirés par *Quo Vadis* de Sienkiewicz.

En 1890, Jean Styka, revenu en Pologne, y composa une toile intitulée « Polonia », qui fut acquise, par souscription publique, pour l'Hôtel de Ville de Lwow. C'est vers cette époque également qu'il fit son grand tableau « La Bataille de Raclawice ».

Après un pèlerinage en Palestine — Styka aimait à se documenter très consciencieusement sur place — il composa son « Golgotha » qui a été exposé à Varsovie. Plus tard, il ira de même chercher en Grèce des souvenirs d'Ulysse, avant d'illustrer l'*Odyssée*. La fantaisie d'artiste lui paraissait toujours insuffisante, il voulait toujours des bases solides pour son art et ne dédaignait point ce qu'on a l'habitude d'appeler, du nom, un peu méprisant, de « métier ». « Si un écrivain doit savoir d'abord la grammaire et l'orthographe, le peintre doit avant tout savoir dessiner », disait-il souvent.

Encore un voyage à Rome, dont il rapporte un vaste tableau « Le Martyre des Chrétiens au Cirque de Néron », et puis Styka se fixe en France, où il habita à Garches, près de Paris. Mais, de temps à autre, il allait volontiers passer quelques mois en Italie, où il avait sa seconde maison à Capri.

Il serait difficile d'énumérer ici toutes les œuvres de Jean Styka, mais voici quelques-unes des plus connues : « Par le Feu et par le Fer » (1901), d'après le roman de Sienkiewicz; « Les Persécutés de Wrochen » (1903); « Portrait de mon fils Tadé »; « Haine et Amour »; « Descends de la croix » (1904); « Bons Amis » (1905); « Jean Zamoyski, grand chancelier et généralissime de Pologne, au champ de bataille de Pskow en 1580 » (1906); « Les ambassadeurs polonais à la Cour de France proclament l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne » (1908). Cette toile se trouve dans la galerie des Zamoyski. Viennent ensuite « Le Baiser d'Eunice » (1910), qui fait partie du grand cycle de *Quo Vadis*; « Fin de spec-

tacle au Cirque de Néron » (1912), également du cycle de *Quo Vadis*; « Le roi de Pologne Jagello, et les princes de sa suite à la bataille de Grünwald en 1410 » (1913), inspirée par *Les Chevaliers de la Croix*, célèbre roman de Sienkiewicz. Enfin, il y a plusieurs tableaux de Jean Styka inspirés par la Grande Guerre.

L'éditeur Flammarion publia une grande édition de luxe de *Quo Vadis*, illustrée par Styka. Les tableaux originaux et les dessins qui servirent à ces illustrations, ont formé ensuite « le Musée de *Quo Vadis* », à Capri.

Jean Styka fut nommé en 1919 membre de l'Académie Royale de Rome. Les Italiens aimaient et appréciaient son œuvre, et l'artiste se sentait toujours étrangement attiré par la patrie du Titien, de Léonard de Vinci et de tant d'autres peintres célèbres.

Une des dernières œuvres de Jean Styka fut les quatre-vingts tableaux faits pour illustrer une grande édition de luxe de *l'Odyssée* d'Homère. Il chercha à y rendre la vie et les mœurs des Grecs anciens. Ici, comme dans toute son œuvre, il fut sous l'impression de ses idées patriotiques : Ulysse, pour lui, c'était le symbole de la Pologne, cherchant sa délivrance. Car Jean Styka appartenait à cette génération d'après 1863 qui, ne pouvant pas lutter par les armes pour la liberté de son pays, luttait avec la plume ou le pinceau. Aujourd'hui, le sort de la Pologne a heureusement changé, mais on doit un bon souvenir aux travailleurs du passé.

Un peu souffrant depuis quelque temps, l'artiste ne faisait guère attention à l'état de sa santé, confiant dans son organisme excessivement robuste. Il travailla presque jusqu'à la mort et laissa inachevé le portrait de M. Mussolini. Rome fit à Jean Styka des obsèques magnifiques, beaucoup d'artistes polonais et étrangers y prirent part. Jean Styka fut enterré provisoirement dans le caveau des artistes polonais au cimetière de Campo Verano à Rome, où, entre autres, repose aussi le célèbre peintre polonais, Alexandre Gieryski. Plus tard, selon le désir du défunt, il sera enseveli dans la Via Appia Vecchia, son plus cher coin de Rome, qu'il a si souvent représenté sur ses toiles.

Jean Styka laisse deux fils — peintres — Adam Styka, peintre oriental, et Tadé Styka, portraitiste très connu en Europe et en Amérique.

Marya KASTERSKA.

L'HOMMAGE DE MARSEILLE A FRÉDÉRIC CHOPIN

Le 23 mai 1925, le souvenir de Frédéric Chopin fut célébré à Marseille avec ferveur. Cet hommage avait non seulement pour but de glorifier l'œuvre géniale du compositeur polonais, mais de remémorer son séjour dans la grande ville méditerranéenne et d'en perpétuer la souvenance.

Deux faits rappellent particulièrement l'existence de Frédéric Chopin à Marseille. Le 24 avril 1839, le corps du grand chanteur Adolphe Nourrit, mort à Naples, étant ramené en France, un service funèbre eut lieu à l'église Notre-Dame du Mont. Chopin avait connu et admiré Nourrit, et, en son honneur, il accepta de jouer de l'orgue.

De Marseille, l'auteur des *Préludes* fit une excursion à Gènes. L'influence italienne dans la culture polonaise et principalement dans l'art musical fut considérable. Avant de venir en France, Frédéric Chopin avait eu le désir de connaître l'Italie, et son voyage à Gènes fut un pèlerinage vers un pays qu'il aurait voulu voir davantage.

Le 4 décembre 1923, dans un article du *Radical* de Marseille, M. Gabriel-Marie demandait qu'une plaque de marbre fût apposée sur la façade de l'hôtel Beauvau, habité par Chopin. Averti de ce projet, M. Edouard Ganche, président de la Société Frédéric Chopin, le soutint aussitôt. Alors, le compositeur et chef d'orchestre Gabriel-Marie, avec son autorité et sa connaissance de la société marseillaise travailla activement pour réaliser comme il le souhaitait : « une grande journée de la pensée et de la sensibilité humaines, pour réunir au matin de cette apothéose tous ceux qu'exalte un même amour de la beauté sereine ».

Sous le patronage et avec la participation de la *Société Frédéric Chopin*, de l'*Association France-Pologne*, des *Amis de la Pologne*, de Marseille, de l'*Académie de Marseille*, de la *Société des Amis des Lettres*, la cérémonie du 23 mai fut parfaitement préparée.

Dès huit heures, le drapeau polonais apparut au grand mât de l'Hôtel Beauvau, et l'Aigle blanc s'éleva dans la brise marine et la lumière d'un soleil éclatant. La vue des couleurs nationales de la Pologne libre flottant sur cette maison quatre-vingt-six ans après le passage de Frédéric Chopin était émouvante.

A dix heures et demie, dans le vaste salon de l'Hôtel, décoré de drapeaux, de plantes et de fleurs, se trouvèrent réunis de nombreux invités et les membres du comité organisateur. Nous citerons : MM. Emile Ripert, président de la Société des Amis des Lettres, directeur de l'Académie de Marseille; M. et Mme Gabriel-Marie; M. et Mme Edouard Ganche; MM. Thadé Nieduszynski, consul de Polo-

gne; J.-B. Samat, G. Bourrageas, Paul Barlatier, Frèze-Millaud, Carrère, Delpuech, directeurs des journaux quotidiens de Marseille; Dominique Piazza, propriétaire du Théâtre Silvain; le docteur Audibert, représentant le maire de Marseille; le lieutenant de vaisseau Allibert, délégué par l'amiral Almes; Arthur Michaud, directeur du Conservatoire; Peysson, propriétaire de l'Hôtel Beauvau; Mme Cyprien, directrice du Lycée Musical; MM. de Vauplane, P. Rampal, Varigny, Rial, A. Rondel, J. de Queylar, Etienne Martin, J. Gondareau, le compositeur A. Flégier, Mlle et M. Colle, M^e Abel Nathan, ancien bâtonnier; Gravier, président du Syndicat d'Initiative; Gébelin, Tédesco, Valère Bernard, José Silbert; Fernand Lauzière, etc...

Dans une allocution, M. Gabriel-Marie remercia tous ceux qui lui avaient apporté leur concours.

Lorsque l'idée qui nous réunit ici prit naissance, dit-il, je ne soupçonnais pas quelle ampleur elle pourrait acquérir, car mon ambition était seulement, de solliciter l'initiative d'un corps constitué pour accomplir l'acte de souvenir. A ce moment, je n'espérais aucun concours extérieur.

Mais voici qu'aujourd'hui, tous les concours les plus pressés me sont venus et que j'ai la joie, dans ma piété d'artiste, de constater combien l'amour est ardent autour de cette figure que nous célébrons ensemble, et combien est unanime le sentiment d'admiration pour le noble Frédéric Chopin, grand parmi les plus grands, admirable semeur de beauté, âme universelle qui chanta toutes nos âmes.

Et je vous remercie donc — amis et glorificateurs — du plus profond de mon cœur, pour être accourus à mon appel, afin d'accomplir ensemble cet acte de ferveur artistique et patriotique qui scelle — dans le symbole de la plaque que nous attachons à cette demeure hospitalière, dans laquelle je trouvai l'accueil le meilleur — l'alliance indéfectible de notre ville et de ses enfants — même adoptifs — avec l'enfant le plus glorieux d'une nation amie qui nous est d'autant plus chère qu'elle a plus longtemps souffert.

M. Edouard Ganche prononça ensuite un vibrant discours, dont nous citons ce passage :

Le 26 février 1839, deux grands représentants de l'Art, venant de Majorque, débarquaient à Marseille. C'étaient George Sand, accompagnée de ses enfants et Frédéric Chopin. Pour se reposer d'un voyage mouvementé, ils restèrent trois mois dans cette demeure, dans cette ville embellie par le soleil de Provence et les chaudes clartés de l'Orient.

Après Lamartine célébré ici, après Maurice Barrès, ces harmonistes raffinés de notre langue, Marseille, aujourd'hui, honore le souvenir et l'immortalité de Frédéric Chopin. Nous admirons les esprits d'élite qui ont voulu magnifier encore le génie du grand Polonais et l'apprendre ou le rappeler à la foule des hommes passant sur le chemin.

Quel est donc, Messieurs, celui vers qui vont tant d'admiration, tant d'enthousiasme, tant de ferveur? C'est un conquérant d'âmes, c'est un maître de l'enchantement des sons auxquels il a fait exprimer toutes les joies et toutes les douleurs de l'humaine existence. C'est encore et surtout le chantre incomparable, le prestigieux évocateur de la vie d'un peuple.

Frédéric Chopin naît en Pologne, d'un père français et d'une mère polonaise, et il ne sera que polonais, polonais avec amour. Il naît dans un

temps où son père est asservi et martyrisé, où les individus n'ont même pas le droit de parler leur langue, ni de penser librement au passé national.

Il vit au milieu d'une société qui souffre et se révolte. Il voit l'insurrection toujours inutile et la répression sanglante. Alors un grand amour se forme en lui pour ce peuple flagellé, dépouillé, pour cette forte nation qui résiste à tous les sévices de ses persécuteurs. Il est profondément impressionné par les fastes antérieurs du pays et son esprit et sa passion s'alimentent au cœur de la collectivité sociale....

Et M. Edouard Ganche conclut :

De leurs passages, les hommes au génie universel laissent un sillage qui devrait rester éternellement lumineux. C'est votre honneur, Messieurs, d'avoir ici, voulu garder visible celui de Frédéric Chopin.

Après ces paroles très applaudies, M. Thadé Nieduszynski, consul de Pologne, remerciant ceux qui préparèrent cette fête, ajouta :

Nous avons tous pu admirer une de ces anciennes gravures, représentant notre vicille cité phocéenne vers le milieu du XIX^e siècle.

La douce évocation du passé que cette estampe jaunie par un siècle de soleil ardent produit dans notre esprit, s'unit aujourd'hui au souvenir d'un homme dont l'âme prodigieuse nous est particulièrement chère. Il nous semble apercevoir sa silhouette fine et élégante, son profil pâle et maigri, ses yeux rêveurs et infiniment tristes, tournés vers le soleil couchant, dont les dernières lueurs passent à travers toute une forêt de mâts, de cordages, de proues sculptées, de voiles blanches et roses.....

Marseille lui a offert pour quelque temps son hospitalité et la douceur de son climat à sa santé ébranlée.

Cette page de la vie de Chopin a donné l'impulsion au délicat et touchant hommage que l'élite de la société marseillaise a tenu à rendre aujourd'hui à son génie.

Pour nous, Polonais, cette belle manifestation est d'autant plus chère et émouvante que — en s'adressant à notre grand compositeur et à son œuvre immortelle — elle va en même temps droit au cœur de la Pologne même, de sa patrie qu'il avait aimée d'un si ardent et si tenace amour.

Car si la France hospitalière lui a donné le plein épanouissement de son talent et la gloire, les forêts et les champs lointains de la Pologne l'ont doté du trésor inépuisable de ses rythmes slaves, de toute la mélancolie de ses chansons nationales et de ce que l'âme du malheureux peuple contenait — à l'époque surtout — de douloureux et de tragique.

Qui de nous n'a pas été touché par la grâce de cette musique, à la fois délicate et profonde, par cette mélodie pénétrante, fragile comme une fleur du printemps et comme aiguisée par la souffrance!....

Puis, M. Emile Ripert, au nom de l'Académie de Marseille, évoqua le souvenir de Lamartine et de Barrès et célébra la Provence où sont venus rêver les plus beaux génies.

M. Audibert, adjoint au maire de Marseille, découvrit alors la plaque de marbre et le nom de Frédéric Chopin parut dans l'éclat de ses hautes lettres dorées. Ensuite, les invités revinrent dans le salon de l'Hôtel, où Mme et M. Tharaby, directeur, firent les honneurs d'un buffet.

L'après-midi au Théâtre du Gymnase, rempli par la plus brillante

société marseillaise, M. Edouard Ganche, avec une éloquence passionnée montra les caractéristiques du génie de Frédéric Chopin, chanteur immortel de la Pologne. M. Emile Ripert, docte et disert, parla des rapports de George Sand avec Mickiewicz et surtout de ses amitiés avec des Provençaux et de son roman *Tamaris*, où elle décrit les sites de la région toulonnaise.

Mme Marthe Bouvaist-Ganche fit entendre quelques-unes des plus belles œuvres de Chopin, la *Fantaisie*, la *Valse* en ut dièse mineur, le *Nocturne* en fa majeur, la 24^e *Etude*, la *Barcarolle*, le 3^e *Prélude*, une *Mazurka* et la *Polonaise* en la bémol. On admira l'exécution de cette grande pianiste, sa puissante sonorité, son interprétation si juste des compositions de Chopin, sa parfaite maîtrise du clavier. Elle joua la *Fantaisie* avec une grandeur, une profondeur d'expression et une pureté de style incomparables.

Mlle Germaine Maurech chanta avec beaucoup de goût, de sensibilité et d'intelligence, et d'une voix pure, des mélodies de Chopin et des chansons populaires de la Pologne, harmonisées par Henri Opienski.

Des poèmes de la comtesse de Noailles et d'Edmond Rostand, consacrés à Chopin, furent dits par M. Fernand Lauzière avec un accent et un lyrisme qui enthousiasmèrent l'auditoire.

Ainsi se termina cette magnifique journée de glorification du grand Polonais, du musicien dont l'œuvre porte l'empreinte du génie de l'humanité entière. M. Gabriel-Marie, avec une foi superbe, une ardeur, un élan qui firent l'admiration de tous, fut l'animateur et l'organisateur de cette commémoration. M. Dominique Piazza, représentant des Amis de la Pologne, de Marseille, par son concours le plus dévoué, contribua au succès de la matinée donnée au Théâtre du Gymnase.

En souvenir de cette belle séance, le « Comité d'hommage marseillais à Frédéric Chopin » vient de créer deux prix qui seront décernés cette année aux élèves des classes de piano du Conservatoire de Marseille et porteront le nom de « prix Frédéric Chopin ».

INFORMATIONS DIVERSES

M. Sokolowski, conseiller pour les questions d'émigration de l'Ambassade de Pologne en France, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

*
**

Au dernier congrès de l'Union Nationale des Combattants, dont la séance de clôture a eu lieu à Périgueux, le 31 mai 1925, M. Kosowski représentait les anciens combattants de l'armée Haller et les anciens combattants et insurgés de Pologne : dans le discours qu'il a prononcé au banquet de clôture, il a apporté le salut de ses compatriotes à ses camarades de France.

*
*
*

M. Czeslaw Zawadzinski organise, dans son atelier, 65, boulevard Arago, jusqu'au 18 juin (de 10 à 18 heures), une exposition de ses œuvres.

*
*
*

Mme Curie-Sklodowska, qui a séjourné à Varsovie du 3 au 11 juin 1925, a fait, le 6 juin, une conférence à l'Institut Français.

D'autre part, le général Sikorski, ministre des Affaires militaires de Pologne, a donné à l'Institut un témoignage de sa haute sympathie en venant assister au cours de M. Lerebours-Pigeonnière sur le Droit français.

Lundi, 25 mai 1925, M. le professeur Basdevant, de la Faculté de Droit de Paris, a fait également à l'Institut un cours sur la Cour de Justice Internationale de La Haye. Ont assisté à cette conférence les hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères, parmi lesquels un ancien membre de la Conférence de La Haye de 1907, conseiller de la Cour de Cassation; un groupe d'officiers polonais de l'Ecole Supérieure de Guerre et de la Mission militaire française.

*
*
*

Une chaire de littérature polonaise vient d'être instituée à l'Université de Bruxelles : on apprendra avec intérêt que son premier titulaire sera M. Stanislas Szpotanski, ancien directeur de l'Agence polonaise de presse de Paris.

*
*
*

Le 31 mai 1925, a été inauguré, sur la route de Béthune à Arras, près de la Targette et de Neuville-Saint-Vaast, le monument élevé à la mémoire des volontaires tchèques morts au champ d'honneur, le 9 mai 1915.

Le comte Alexandre Szembek, conseiller, et le comte Poninski, premier secrétaire de l'Ambassade de Pologne en France, représentaient S. Exc. M. Alfred de Chlapowski, ambassadeur de Pologne.

*
*
*

L'Association Littéraire et Artistique Internationale a tenu à Paris, dans la première semaine de juin, son 34^e congrès, auquel le gouvernement polonais était représenté par M. Z.-L. Zaleski.

Au dîner de clôture, le comte Poninski, premier secrétaire de l'Ambassade de Pologne en France, a dit, avec éloquence, la gratitude des délégués étrangers pour M^e Georges Maillard, président du Congrès, et aussi pour MM. Marcel Plaisant et François Poncet, qui ont présenté de remarquables efforts.

*
*
*

Nous rendrons compte dans le prochain numéro de la soirée de gala qui a eu lieu à l'Opéra, le 11 juin 1925, et qui a remporté un éclatant succès.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-31

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon 1.
Sté Gle de CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et CIE ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- AIR-EXPORT, comptoir international, industriel et commercial, aviation, automobile, électricité, 25, rue des Buttes-Montmartre et 24, rue Edouard-Vaillant, Saint-Ouen (Seine).
BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK ZWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES LE POZNAŃ Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 36 rue de Clugny, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes d'outres, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIANOWSKI et CIE, Ingénieurs-Conseil, Ul. Poczтовая 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et CIE, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis Lewkowicz, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 31, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Édouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane et 15, rue Ambroise-Thomas, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la **BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI)**, 1, rue Kredytowa, Varsovie.

le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).

L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Vincent BYSTRZANOWSKI, Inspecteur de la Société « Linotype », 153, boulevard Saint-Germain, Paris.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Établissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS FRÈRES et Cie, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

l'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.

Sigismund ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS et Cie, Manufacture Parisienne des Cotons **L. V. et M. F. A.**, 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖHLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières à Marseille.

MM. André GIVELET, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

K. HACIA, Directeur-Général de la « Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. » (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à l'Ambassade de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8 Ks. Skorupki, Varsovie.

Edmond KALETA, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Lwow, 8, rue Pierre-Haret, Paris.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévis, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaurepaire, Roubaix (Nord).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.

Joseph LIKIER, soieries, 20, rue Chauchat, Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.

Comte Miecislav ORLOWSKI, attaché à l'Ambassade de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Maiesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Victor-François RENIER, Propriétaire de l'Hôtel Taranne, 153, boulevard Saint-Germain, Paris.

Louis RØEDERER (L. Olry RØEDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

- M. M. **Arsène Rozée**, Consul de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.
- Scheurer, Lauth et Cie**, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).
- Ladislav Sekutowicz**, Ingénieur E. P. C. Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.
- Paul Simon**, Importation, 14, rue Foksal, Varsovie.
- le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.
- le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.
- Ladislav Srzednicki**, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.
- Alfred Stempowski**, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.
- le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.
- Pierre Tambuté**, confections pour dames, fillettes et babys, 58, rue de la Glacière et 5, rue de Palestro, Paris.
- Teplanski**, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.
- Paul Testard**, Ingénieur, 46, rue de Londres, Paris.
- Albert Tirman**, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22 rue de l'Yvette, Paris.
- Albert Troullier**, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.
- Edmond Tyberghein**, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.
- Comte Etienne Tyszkiewicz**, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.
- Colonel Vachoux**, 13, quai George V, Le Havre.
- Alfred Wallach**, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).
- Mathieu Wallenborn**, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.
- A. Wasserstrom-Leroux**, commissionnaire, 11, rue Martel, Paris.
- Docteur Cyprien de Weglenski**, 5, villa de la Tour, Paris.
- Alphonse Weil et Frères**, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.
- Antoine Wise**, B. P. F., 156, Port-Saïd (Egypte).
- Marc Zwierzynski** (Usine d'effilochage; bourres, tontisses et déchets de laine; classement de draps neufs), 25, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen (Seine).

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPECIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, ALFRED CHLAPOWSKI, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAÇE PADE-REWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Évêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, ancien Ministre; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ, PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député; ALBERT TIRMAN Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; BUDZINSKI, Directeur de l'École Polonaise; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; MARCEL PLAISANT, Député; Comte PONINSKI, premier Secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Paris; Général RAYNAL; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; le Comte ALEXANDRE SZEMBEK, Conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire d'Ambassade; ZYGMUNT L. ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; Eugène ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; EDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; STANISLAS SZPOTANSKI; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :
Bezeseb-Paris

Téléphone :
Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en zlotys.

Service spécial et conditions particulières pour toutes affaires avec la Pologne, dans le but de faciliter les échanges commerciaux entre ce pays et la France.

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

AljeMarcinkowskie-
go 26

Jersyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzyńska 11-13
Cracovie, Główny Rynek 18
Katowice, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
Łódź, Piotrkowska 72
Lwów, Jagiellonska 1
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20
TORUŃ, Zeglarska 26
Varsovie, Jasna 1
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 1
ZBASZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

NEW - YORK Agency,
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.